

Réunion du Conseil Communal du 18/02/2008

Rapport officiel et en résumé

1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal avec neuf contre quatre voix refuse de porter la motion sur le thème « Keen Alkohol ënner 16 Joer » remise le 13/02/2008 par le parti « Déi Gréng » sur l'ordre du jour du conseil communal et entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

2. Approbation de titres de recette

Le conseil communal, unanimement approuve des titres de recette pour un montant de 6.632.859,16 €.

3. Approbation d'un congé sans traitement d'une durée de 6 mois, sollicité par Monsieur Claude Greiveldinger consécutivement à son congé parental

M. Claude Greiveldinger, instituteur d'enseignement primaire, peut bénéficier d'un congé sans traitement pour la période du 01/03/2008 au 15/09/2008.

4. Classes de neige à Praz sur Arly (F) – décision sur l'engagement et la rémunération de 2 moniteurs

Le conseil communal unanimement autorise le collège échevinal à conclure des contrats de louage de service à durée déterminée avec Messieurs Christophe Welter et Lubomir Nenutil de Mamer pour la période du séjour à Praz sur Arly (F).

5. Nomination d'un membre effectif et d'un membre suppléant de la commune au comité du Groupe d'Action Locale Mamer-, Äisch- an Atertdall

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth, est nommé délégué effectif de la commune au comité du Groupe d'Action Locale Mamer- Äisch- an Atertdall.

Monsieur l'échevin Roger Negri, est nommé délégué suppléant de la commune au comité du Groupe d'Action Locale Mamer-, Äisch- an Atertdall.

6. Nomination d'un(e) délégué(e) à l'Égalité des Chances

Madame Edmée Besch-Glangé, est nommée déléguée à l'égalité des chances.

7. Nomination d'un(e) délégué(e) à la Sécurité Routière

M. Romain Rosenfeld, conseiller communal, est nommé comme délégué de la commune de Mamer auprès de la Sécurité Routière a.s.b.l..

8. Approbation des projet et devis au montant de 23.500,00 € T.T.C. pour la remise en état du chemin rural « Bridayfeld » à Capellen

Le présent point a été retiré de l'ordre du jour.

9. Transactions immobilières:

- a. approbation d'un acte administratif aux termes duquel la commune cède à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg au prix de 844,80 €, deux parcelles de terrain d'une contenance totale de 4,26 ares dans le cadre de l'aménagement de la halte « Mamer Lycée »**

Le conseil communal unanimement approuve un acte de vente signé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le collège des bourgmestre et échevins aux termes duquel la commune cède au prix de 844,80 € à l'Etat des propriétés immobilières inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud.

- b. approbation d'un acte d'emprises dans le cadre de la construction de l'autoroute A6**

Le conseil communal unanimement approuve un acte de vente signé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le collège des bourgmestre et échevins aux termes duquel la commune cède à l'Etat une propriété immobilière inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord.

10. Allocation de subsides extraordinaires:

- a. 4.152,64 € au F.C. Mamer pour frais occasionnés dans le cadre de la célébration du 75 anniversaire en rapport avec les relations de jumelage avec Dangé-Saint-Romain**

Le conseil communal avec onze voix et une abstention décide d'allouer au FC Mamer 32 un subside extraordinaire de 4.152,64 € pour frais occasionnés dans le cadre de la célébration du 75 anniversaire en rapport avec les relations de jumelage avec Dangé-Saint-Romain.

b. 500,00 € à Télévie à titre de participation communale aux collectes lors des soirées théâtrales des Holzemer Flentermais

Le conseil communal unanimement décide de contribuer au don fait par l'a.s.b.l. Holzemer Flentermais à Télévie avec un montant de 500,00 €.